L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 25 SEPTEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Un assistant cuisinier. S'adresser aux Nos 9 et 10 rue Royale.
23 sept—3 f

A LOUER.

BELLE maison en briques, coin St-André et Chesnut.
Belle maison de résidence en briques, 230 St-Andre.
Belle maison de résidence, 212 Prytanée.
Magasin, 30 Gravier, s'étendant jusqu'à Bank Alley.
S'adresser à E. Conery & Son, Canal et Delta.
18 sept—1 mo.

A LOUER—Maison coin Royale et Ste Anne, totalité ou séparé. S'adresser 73 Ste-Anne. 18sept—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Un des meilleurs restaurants de la ville, de premier ordre sous tous les rapports et faisant d'excellentes affaires toute l'année. L. H. Ferret, 79 Passage de la Bourse.
1sept—1e

UNE Chance rare.—Un des premiers restaurants de la ville donnerait un intérêt dans ses affaires à un bon cuisinier ayant de l'argent. L. H. FERRET, 79 Passage de la Bourse. 18 sept—1e.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Alice Moran, épouse de F. Lopez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 18,784—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. Lopez, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN. Greffier.
25 sept—25 30—4 oct

Succession de George J. Flettrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 22,107.—Division D
Attendu que John Lorens Flettrich a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George J. Flettrich décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 sept—25 30—4 oct

Succession de Patrick, Michael et John Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,753—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Julia Mooney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 sept—17 21 25

Succession de Charles E. Hoffmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,753—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes qui auront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Julia Mooney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 sept—17 21 25

Succession de Dominick R. Messina et Alice Dazet, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 22,028—Division D—Attendu que Samuel R. Mesina a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dominick R. Messina et Alice Dazet, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 sept—18 23 27

Succession de Gustave Patin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 22,049—Division D—Attendu que Samuel Patin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gustave Patin décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 sept—18 23 27

VENTES PAR LE CONSTABLE

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 21,983—Frank A. Lynch vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.— Que la cession des biens du pétitionnaire Frank A. Lynch soit et est par le présent accepte par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers se tienne et soit tenue pardevant Ernest Commagère, Esq. notaire en cette ville le LUNDI 26 septembre 1887, à 11 heures A. M., pour discuter sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et aussi voir sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises et que dans l'intervalle toutes poursuites contre le dit pétitionnaire et les biens du dit pétitionnaire soit et restent suspendues, et que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 18 août 1887.
Signé ALBERT VOORHIES Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
24 août—30 et 26 sept.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S Benedict vs Keenan & Simpson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,872—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessous, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 octobre 1887, à midi, dans la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dix certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances qui appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de la ville de Nouvelle-Orléans, et faisant partie de ses St Thomas, Tchoupitoulas, Ste Thérèse et Bellechasse, désignés par les numéros deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze et seize sur un plan dressé par G. Dunbar, voyer, le 31 janvier 1843 et déposé pour référence en l'étude de Wilham Christy, alors notaire en cette ville, les dits lots numérotés deux, trois, quatre et cinq mesurant chacun vingt neuf pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent soixante quatre pieds, onze pouces et deux lignes, et le lot numéro six mesurant trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur vingt neuf pieds six pouces de largeur dans le fond et cent soixante quatre pieds onze pouces et deux lignes de profondeur; et tous les dits lots sont bornés dans le fond par une allée de vingt pieds de large, en usage commun avec les autres lots qui lorsqu'il la dite allée; et les dits lots numérotés depuis la série inclusivement se touchent et mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue St Thomas sur une profondeur de cent quarante quatre pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles faisant face dans le fond à une allée de vingt pieds de large en usage commun avec les autres lots qui bordent la dite allée.

Ainsi la même propriété acquise par les défendeurs d'abord cette affaire de John Cugier et Michael Mooney, de et de la succession de Bernard Finnan par plusieurs actes passés pardevant John F. Coffey, Ancien Greffier de la Cour d'Appel, notaires en cette ville, respectivement, en dates du quatorzième jour de juillet 1875, et le premier jour de mai et le quatorzième et le neuvième jours de juin 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 sept—13 20 27—oct 1, 4, 1.15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de
Meubles de valeur Meubles de valeur
N'ayant servi que quelque mois et aussi bons que neufs dans l'affaire de
Finley & Grant vs la compagnie dite Gerard's Brilliance and Rotary Propeller and Engine Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,924.—En vertu d'un ordre de vente date du 20 sept, 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessous, je procéderai à la vente à l'encherre publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 3 octobre 1887, à 10-30 heure a m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A son entrepôt rue St Anne, entre Royale et Chartres—

Un vaste lot de meubles de bureaux de valeur et couteux, comprenant : bureaux, chaises revestues de cuir, chaises en osier, tables, bibliothèques, berceuses, porte chapeau, lavabos, sideboard, miroir, trumeau, cadres, porte-musique, pendule, régulateur, un chevalet en ébène, un autre en chêne, sofa, un lit matelat à ressorts, ovel lots lampes, tapis (rug) de Smyrne, crachoirs, nattes, articles en ferblanc, garniture de cheminée, tableaux, rideaux, goblets, bitiers, etc., et d'autres objets trop nombreux à énumérer en détail, le tout tel que l'occupe un livraison enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 sept—21 27—oct 1, 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Gottlieb Mubeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2,057—Division A—Attendu que Adams Talbantelin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gottlieb Jubeck, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19sept—18 23 27

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 21,001.—Division C—Interdiction de Mlle Annette Mourer.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madeleine Mourer pour l'interdiction de Mlle Annette Mourer. Présent A. J. Villeré pour la demanderesse, Frank H. Dap, avocat, pour Mlle Annette Mourer.

Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour prononce d'après les témoignages produits que la défenderesse Annette Mourer est atteinte d'aliénation et incapable de s'occuper de ses personnes et de ses biens.

Ordonnons que la dite demoiselle Annetteme M rer soit interdite.

Jugement rendu, le 27 juin 1887.
Jugement signé, le 1er juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
17 août—31 on 19 j.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1869, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous prédonnons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 OCT. 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement,
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 " de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100 " "	200..	20,000
100 " "	100..	10,000
1000 " "	50..	50,000
2,170 Lots s'élevant à.....		$555,000

Pour les Cours en toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature claire. On répondra au service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lna.

Adresse vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les fruits insertis dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Dédes vous donc des contrefaçons et des plans usurpés

L'ABEILLE

Fondée le 1er Septembre 1828, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population ff une moitié, et présente un moyen séquent aussi, au prix du vin des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue aux meilleurs dans toutes les paroisses rurales de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, en Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin et où le français est en n'intérêt aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports de la Louisiane,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS
73 - CHARTRES - 73

ASSURANCES.

Vingt-Neuvième Tableau Annuel
— DE LA —
Compagnie d'Assurance
HOPE
— DE LA —
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau : No 126 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à la Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886 :

Sur les risques d'incendie	$444,790 46	
Sur les risques de mer	52,169 43	
Sur les risques de rivières	38,061 04	
		$535,020 93
A ajouter : Primes non acquises en 1885	104,534 14	—$639,555 07
A ajouter : Intérêts et profits et pertes		19,883 09
		$659,438 16

A déduire :

Pertes sur les risques d'incendie	$241,492 06	
Pertes sur les risques de mer	30,195 14	
Pertes sur les risques de rivières	8,793 41	
	$280,480 61	
Taxes	6,305 25	
Réassurances	21,796 81	
Primes nettes	76,599 26	
Réfaction	81,402 52	
Commissions	3,190 78	
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, pilotage, loyer, salaires et autres dépenses	45,180 76	—$514,955 99
		$144,482 17

Dividende semi-annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886	12,500	
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00	
		25,000 00
Montant reservé pour pertes non réglées		18,942 75
Montant reservé pour risques non terminées au 31 décembre 1886		100,539 42
		$144,482 17

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques	23,316 67
Prêts sur nantissement	88,921 00
Effets pour primes	14,779 04
Billets à recevoir sur demande	27,958 43
Bons d'Etat	56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	16,491 84
Biens fonciers	4,698 59
Dû par des compagnies d'assurance	2,804 00
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc.	3,048 07
Primes en voie de perception	116,785 59
En caisse	46,467 44
Total de l'actif	$401,982 17

—PASSIF.—

Capital	250,000 00	
Fonds de réserve	20,000 00	
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886	100,539 42	
Pertes non réglées	18,942 75	
Dividende de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00	
		$401,982 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. A. CHALARON,
Président.

Louis Barnett, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1887.

M. T. DUCROS, Notaire,
No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 janvier 1887, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi-annuel de 5 0/0 sur le capital, provenant des profits de la Compagnie pendant l'année expirée le 31 décembre 1886, où claré payable sur demande aux actionnaires à leurs représentants.
14janv—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de Situation Trimestriel
DE LA
Banque des Citoyens de la Louisiane,
Département de Banque.
A la clôture des affaires le 30 juillet 1887.

ACTIF

Propriété foncière	$232,514 25	
Bons et actions	71,701 90	
Billets en escompte évaluée à	61,476 49	
Prêts et escomptes	221,792 86	—$587,490 50
Prêts sur demande	36,408 00	
Change	42,059 74	
Chèques sur le Comptoir de l'échange	54,822 49	
Monnaie courante et espèce	142,216 26	— 276,337 49
		$ 863,887 99

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

PASSIF

Fonds Capital	$376,000 00	
Profits indivis	20,366 56	
		$ 396,366 56
Dividendes non payés	303 00	
Dû à des banques et des banquiers	122,303 13	
Dû aux déposants	344,915 30	— 467,521 43
		$ 863,887 99

Je jure solennellement que l'exposé qui précède est vrai et correct du mieux de ma croyance et de ma connaissance.

JAS. J. TARLETON,
Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Fait et signé pardevant moi, ce 30 juillet 1887.

EDGAR GRIMA, Notaire.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans. No 21,434—Jacques D. Adams l'affaire de l'état K. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886, l'Etat de la Louisiane a pu l'acquéreur du lot ci-dessous tout ce qui était strict inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux dispositions de l'acte 52 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir :

CINQ CENTS ARPENTS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'ancien 175 borne du quatrième arrondissement, bornés par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale; les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assumés pour les années 1871, 1872, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir :

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Cascaulo (maintenant Royale), Grande-Hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Cascaulo sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Cascaulo et Grande-Hommes; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grande-Hommes et Dauphine et mesure 46 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grande-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavaroc, receveur de taxes d'état pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jour d'août 1886 que lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de sept cents quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistrés au Bureau des aliénations, livre 124, folio 285.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf par acte sous seing privé, cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document en annexées à la pétition enlisanée dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 88, folio 539, et livre 124, folio 794.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition en annonce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 ensemble comme les Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les actes, procédures, publications, assessements, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont par les présentes assignées dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, laquelle pour laquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de Cour Civile du District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 21,001.—Division C—Interdiction de Mlle Annette Mourer.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madeleine Mourer pour l'interdiction de Mlle Annette Mourer. Présent A. J. Villeré pour la demanderesse, Frank H. Dap, avocat, pour Mlle Annette Mourer.

Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour prononce d'après les témoignages produits que la défenderesse Annette Mourer est atteinte d'aliénation et incapable de s'occuper de ses personnes et de ses biens.

Ordonnons que la dite demoiselle Annetteme M rer soit interdite.

Jugement rendu, le 27 juin 1887.
Jugement signé, le 1er juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
17 août—31 on 19 j.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL
and LONDON
and GLOBE.

La plus grande Compagnie du Monde contre l'incendie.

Plus de $38,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans
J. P. SHEDDE, Chairman;
NEWTON BUCKNER, RODOLE WORSTE
A. DELVAILLE.

HENRY V. ODDEN, Secrétaire Résident.
LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12nov.'86—1an—V&C

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, rentrées contre des pertes d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président
J. H. OGLESBY.....Vice-Président
JEAS. E. RICE.....Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling	Chas M. Whitney
Geo. W. Bentel	J. H. Oglesby
G. Marinoni	W. R. Lyman
I. J. Estes	Charles H. Delozo
Lucien Dejoy	S. C. Coulon
R. F. W. Buchman	Charles Newman
Joseph Kohn	M. Gillis
James T. Reed	Chas. E. Rice
	D. R. Calder.

Voyez nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE ORLEANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour année expirée le 31 décembre 1886 :

PRIMES

Sur risques d'incendie	$375,475 85	
Sur risques de rivières	27,927 25	
Sur risques de mer	4,853 54	
		$408,256 64
A ajouter primes non terminées de 1885		$120,704 00
		$528,962 64

A déduire :

Primes non terminées de 1886	$125,511 00	
Cancellations	49,320 46	
Réassurances	20,841 87	
Commissions et réfaction	58,709 81	
		$254,383 14
		$274,579 50
A ajouter :		
Intérêts escompte	$42,472 96	
Reçu pour sauvetage	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage de	4,415 46	
		58,082 13
Revenu net		$332,662 63

A déduire : Pertes payées—
Incendie $140,-580 01
Rivières 12,424 48
Mer 691 90
Total $204,476 77

Dépenses générales et dépenses du Board de l'adversitors, salaires. Impressions fournitures de bureau et annonces	63,220 81	
Taxes d'Etat et de ville	11,069 20	
		$278,766 78
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886	28,000 00	
		$53,895 85
Balance		$25,895 85

Montant dû, pertes non réglées et non payées..... 29,687 71

La compagnie possède l'actif suivant :

ACTIF.

Argent comptant	$23,894 18
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississippi	25,000 00
Billets à ordre, billets à recevoir sur demande, collatérales, valant	152,926 00
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,731 05
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,841 49
Bons des Etats Unis, valeur du marché	32,000 00
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché	45,150 00
Bons de la ville de la Nlle Orléans et du Cotton Exchange valeur du marché	357,012 00
Propriétés foncières évaluées à	121,250 0
Comptes en cours de collection et balances	63,905 82
Dû par agents, dettes accrues sur actions	8,415 46
Sauvetage dû, évalué à	1,000 00
Meubles de bureau	3,000 00
	$804,215 76

PASSIF

Fonds Capital	$700,000 00
Primes non acquises	128,511 22
Dividende non payé	3,152 00
Pertes non payées	29,687 71
Profits et pertes	36,864 83
	$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

John I. Noble,	John I. Adams,
John Chaffe,	Chas. E. Black,
Thomas Fay,	R. M. Walmsley,
Jose I. Delgado,	A. B. May,
Jas. T. Rodd,	Samuel H. Boyd,
Wm. J. Behan,	Jules A. Blanc,
B. F. Kahleman,	W. H. Hedinger,
C. J. Leeds,	Jas. McConnell,
A. T. Janin,	James Buckley,
Louis Bush,	L. C. Fallon,
Britain,	Rich'd Mulken.

Premier Etat de Situation
— DE LA —
COMPAGNIE D'ASSURANCES
— DITE —
LOUISIANA INSURANCE CO.
OF NEW ORLEANS.

Conformément aux dispositions de son charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant seize mois, c'est-à-dire depuis sa fondation, du 1er septembre 1885 jusqu'au 31 décembre 1886.

Reçues,
Primes sur les incendies.....$125,197 57
Primes sur rivières..... 1,836 68
Primes sur mer..... 790 65—$127,824 90
A déduire :
Renouvellement..... 1,995 01
Réfactions et commissions..... 25,984 98— 27,979 99
$99,976 91

A déduire :

Pertes payées sur les incendies	53,893 78	
Pertes payées sur les rivières	729 17	
Réserve pour pertes litigieuses et non réglées	21,225 13	
Réclamations passées au compte des profits et pertes	468 06—	76,316 13
		$ 23,660 78
A ajouter intérêts		4,190 4
		$ 27,851 22
A déduire Traitements, frais généraux, loyer, annonces, etc. pour 16 mois		21,602 75
		$ 6,248 47
Réserve : Primes non acquises		$ 6,778 48
Capital		$61,250 00
Réserve, comme il est dit plus haut, pour les pertes		21,225 13
Pour les risques non expirés		6,778 48
		$189,253 60—$158,303 60

L'état de situation qui précède est un extrait exact des livres de la Compagnie.

L. M. GEX,
Président Secrétaire de l'Exposition.

A. LEMERE, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce vingt-neuvième jour de janvier 1887.

M. T. DUCROS,
Notaire, 138 rue Gravier.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de comptoir et installations, etc., d'une buvette.

Sous Ignatz Cunningham vs Sous ordonnance.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,503—En vertu d'un ordre de vente, daté du 23 septembre 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous, je procéderai à la vente à l'encherre publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 5 octobre 1887, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local No 24 rue Bourbon, tout le contenu du dit local, consistant en comptoir, étagères, miroirs, pendules, tables, chaises, etc.

Aussi, un lot de liqueurs assorties, vins, whisky, etc.

Conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24sept—24 29 oct 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,554—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous, je procéderai à la vente à l'encherre publique, à la Bourse des Encans Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Casaulve (maintenant Royale) Presse et Morean (maintenant Chartres) désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, arpenteur ingénieur civil, le 18 juillet 1849, déposé en l'étude de Charles Boisdoncuit, maintenant notaire en cette ville; les dits lots mesurant chaque vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue St Ferdinand sur quatre vingt seize pieds de profondeur entre lignes parallèles le lot numéro un forme l'encoignure des rues St Ferdinand et Casaulve (maintenant Royale), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent et aux droits, voies, servitudes et privilèges appartenant.

Ensemble avec soixante actions réduites à cinquante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir : la somme de deux cent quarante dollars avec intérêt partir du 1er de décembre 1882 et de plus une somme de sept cent et vingt piastres.

Avec 1 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881

Avec 1 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.

Avec 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.

Avec 5 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.

Avec 5 pour cent d'intérêts par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.

Avec 6 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.

Et tous les frais de procès et compte 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litiges et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

Lacquéreur, en outre, assume et engage à payer la somme de quatre mille six reçu et quatre vingt piastres balance non payée et encore réclamée sur la dette de attock avoir soixante dix huit piastres par action et assumera toute et chaque dette